

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019

Création d'un poste d'adjoint administratif : autorise le Maire, **à l'unanimité**, à créer un poste d'adjoint administratif territorial.

Convention de mise à disposition de personnel contractuel par le centre de gestion de l'Oise de la fonction publique territoriale : autorise le Maire, **à l'unanimité**, à signer la convention de mise à disposition de personnel contractuel par le centre de gestion.

Choix du prestataire pour le fonctionnement de la restauration scolaire : confirme, **à l'unanimité**, le choix de la commission d'appel d'offres du 26 juillet 2019 de confier la fourniture des repas de la restauration scolaire à la Société SAGERE.

Demande de subvention au SE60 pour l'isolation de l'hôtel de ville : approuve, **à l'unanimité**, l'inscription des travaux de l'hôtel de ville dans l'appel à projets du SE60 dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Fonds de concours de la Thelloise pour l'apprentissage de la natation aux scolaires 2018/2019 : autorise le Maire, **à l'unanimité**, à solliciter pour l'année scolaire 2018/2019, le fonds de concours de la Communauté de communes Thelloise pour l'apprentissage de la natation aux scolaires au titre du transport des élèves à la piscine de Bresles.

Demande de subvention de l'AYPEEN : décide, **à l'unanimité**, de verser une subvention de fonctionnement de 500€ à l'Association des parents d'élèves de Noailles.

Rénovation éclairage public rues de Boncourt, Annoepel et Arnaud Bisson : autorise le Maire, **à l'unanimité**, à lancer les travaux de rénovation de l'éclairage public des rues de Boncourt, Annoepel et Arnaud Bisson auprès du SE60.

Choix du tarif CAF pour le périscolaire : confirme, **à l'unanimité**, le choix du barème n° 1 de la CAF pour le périscolaire et son application à compter du 2 septembre 2019.

Commission périscolaire : désigne, **à l'unanimité**, MM. ACCARD, BAR et Mme CHENAL, représentants du Conseil Municipal au sein de la commission périscolaire.

Rapport de la CLECT du 12 septembre 2019 : émis un avis défavorable, **à l'unanimité**, sur le contenu et les conclusions de la CLECT du 12/09/2019.